CAUE VAR

15-17 Rue Mirabeau
83000 TOULON

RAPPORTS ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CAUE VAR Exercice clos le 31 décembre 2018

Groupe FGC
Villa "La Baume"
64, chemin de la Baume
83200 Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78

www.fgc.fr infos@fgc.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille et membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
S.A.S au capital de 1 811 404 euros - RCS Toulon B 739 500 700 00078
N° TVA intracommunautaire FR77739500700

CAUE VAR

15-17 Rue Mirabeau
83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Groupe FGC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Toulon - Six-Fours-les-Plages - Trans en Provence - Saint Raphaël

MEMBRE ASSOCIÉ
AUDECIA

CAUE VAR
15-17 Rue Mirabeau
83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 30 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAUE VAR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment en ce qui concerne les produits relatifs à la Taxe départementale à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les états financiers.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels seront arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 16 mai 2019

Virginie ROMANO-BENOUDIZ
Commissaire aux Comptes
Associée
Directeur Général SAS GROUPE FGC

Annexés au présent rapport :
Comptes annuels de l'exercice

CAUE DU VAR
83000 TOULON

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 043	12 902	141	905	764-	84.42-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	237 223	171 556	65 667	75 937	10 271-	13.53-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	9 075		9 075	8 805	270	3.07
	Total II	259 341	184 458	74 883	85 647	10 765-	12.57-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 223 103		1 223 103	692 751	530 353	76.56
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	2 525 407		2 525 407	2 785 882	260 476-	9.35-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	10 562		10 562	14 187	3 625-	25.55-
	Total III	3 759 072		3 759 072	3 492 820	266 253	7.62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 018 413	184 458	3 833 955	3 578 467	255 488	7.14

SAS GROUPE
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 7

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° CAUE en Euros.

CAUE DU VAR
83000 TOULON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	3 085 922	2 797 610	288 312	10.31
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	110 858	288 312	177 453-	61.55-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	3 196 780	3 085 922	110 858	3.59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	57 615	56 485	1 130	2.00
	Total III	57 615	56 485	1 130	2.00
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268 119	188 730	79 389	42.06
	Dettes fiscales et sociales	199 405	242 380	42 975-	17.73-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	112 035	4 950	107 085	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	579 560	436 060	143 499	32.91
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 833 955	3 578 467	255 488	7.14
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	579 560	436 060		

SAS GROUPE FGC
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

Dossier N° CAUE en Euros.

CAUE DU VAR
83000 TOULON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 681 490	1 638 631	42 858	2.62
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			13 591	12 536	1 054	8.41
Autres produits			116	4 625	4 508-	97.49-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 695 197	1 655 792	39 404	2.38
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			746 499	661 854	84 645	12.79
Impôts, taxes et versements assimilés			40 367	34 627	5 740	16.58
Salaires et traitements			572 513	453 062	119 451	26.37
Charges sociales			220 936	191 214	29 722	15.54
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 623	28 907	284-	0.98-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			1 130	13 714	12 584-	91.76-
Autres charges			73	4	68	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 610 141	1 383 381	226 759	16.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			85 056	272 411	187 355-	68.78-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SAS GROUPE FGC
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax 04 94 09 39 78

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

CAUE DU VAR
83000 TOULON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 793	11 306	1 513-	13.38-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	9 793	11 306	1 513-	13.38-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	9 793	11 306	1 513-	13.38-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	94 849	283 717	188 868-	66.57-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 789	6 789-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	19 550		19 550	
Total VII	19 550	6 789	12 761	187.97
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	399	426	27-	6.29-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 142	1 768	1 373	77.68
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 541	2 194	1 347	61.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 009	4 595	11 415	248.43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 724 540	1 673 887	50 653	3.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 613 682	1 385 576	228 106	16.46
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	110 858	288 312	177 453-	61.55-

SAS GROUPE FGC
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 836 819.30 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 695 196.57 Euros et dégageant un excédent de 110 858.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant le week-end du 11 novembre 2018, le CAUE a été victime d'un cambriolage. Divers matériels de bureau et informatique et effets personnels ont été volés à cette occasion. Une indemnité d'assurance a été perçue fin février 2019 et provisionnée dans les comptes 2018.

Une provision pour couvrir l'indemnité de rupture conventionnelle du responsable "Architecture et bâtiments durables" qui a quitté le CAUE en mars 2019, a été constituée dans les comptes 2018 en charges à payer.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

SAS GROUPE FGC
64 Chemin de la Baume
Villa La Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

SAS GROUPE FGC
384 Chemin de la Baume
Villa La Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	12 791		252
Installations générales agencements aménagements divers	70 364		
Matériel de transport	48 089		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	120 871		20 478
TOTAL	239 324		20 478
Prêts, autres immobilisations financières	8 805		270
TOTAL	8 805		270
TOTAL GENERAL	260 921		21 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 043	13 043
Installations générales agencements aménagements divers			70 364	70 364
Matériel de transport			48 089	48 089
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 580	118 770	118 770
TOTAL		22 580	237 223	237 223
Prêts, autres immobilisations financières			9 075	9 075
TOTAL			9 075	9 075
TOTAL GENERAL		22 580	259 341	259 341

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 886	1 016		12 902
Installations générales agencements aménagements divers	37 027	13 992		51 019
Matériel de transport	11 127	10 963		22 090
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	115 233	2 652	19 438	98 447
TOTAL	163 387	27 607	19 438	171 556
TOTAL GENERAL	175 273	28 623	19 438	184 458

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 016				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 992				
Matériel de transport	10 963				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 652				
TOTAL	27 607				
TOTAL GENERAL	28 623				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	2 797 610		288 312	0	3 085 922
RESULTAT DE L'EXERCICE	288 312	288 312-	110 859	0	110 858
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	3 085 922	288 312-	399 171	1	3 196 780

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	56 485	1 130			57 615
TOTAL	56 485	1 130			57 615
TOTAL GENERAL	56 485	1 130			57 615
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 130			

SAS GROUPE FGC
64 Chemin de la Baume
Villa La Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 7

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	9 075	9 075	
Débiteurs divers	1 225 968	1 225 968	
Charges constatées d'avance	10 562	10 562	
TOTAL	1 245 605	1 245 605	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	268 119	268 119		
Personnel et comptes rattachés	46 657	46 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	134 793	134 793		
Autres impôts taxes et assimilés	17 956	17 956		
Autres dettes	114 900	114 900		
TOTAL	582 424	582 424		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

SAS GROUPE FGC
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 225 968
Total	1 225 968

Ce solde représente principalement le solde de la taxe à recevoir pour 2018

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 596
Dettes fiscales et sociales	82 876
Autres dettes	105 000
Total	193 472

Autres dettes : Voir "Faits caractéristiques de l'exercice"

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 562
Total	10 562

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5.376 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5.376 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

SAS GROUPE FGC
Villa La Baume
64 Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél. : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La provision pour engagement de départ en retraite figure dans les comptes pour 57.615 € (charges comprises).

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- TRANSFERT DE CHARGES EXECPTIONNELS SUITE		
- A SINISTRE	19 550	797000
Total	19 550	
Charges exceptionnelles		
- VOL DE CAISSE	220	671800
- REGUL CPTES DE TIERS	180	671800
- SORTIE IMMOBILISATIONS	3 141	675200
Total	3 541	

SAS GROUPE
64 Chemin de la Baume
Villa La Baume
83200 TOULON
tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 7

ASSOCIATION C.A.U.E. DU VAR
83000 TOULON

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Tableau de variation des fonds associatifs	3
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Evaluation des immobilisations corporelles	4
Evaluation des amortissements	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Honoraires des commissaires aux comptes	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	5
Montant des engagements financiers	5
Engagement en matière de pensions et retraites	6
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	6

SAS GROUPE FGC
64 Villa La Baume
Chemin de la Baume
83200 TOULON
Tél : 04 94 18 54 00 - Fax : 04 94 09 39 78

NA = Non Applicable NS = Non significative

Groupe FGC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Toulon - Six-Fours-les-Plages - Trans en Provence - Saint Raphaël

MEMBRE ASSOCIÉ
AUDECIA

CAUE VAR

15-17 Rue Mirabeau
83000 TOULON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Groupe FGC
Villa "La Baume"
64, chemin de la Baume
83200 Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78

www.fgc.fr infos@fgc.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille et membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
S.A.S au capital de 1 811 404 euros - RCS Toulon B 739 500 700 00078
N° TVA intracommunautaire FR77739500700

Groupe FGC
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Toulon - Six-Fours-les-Plages - Trans en Provence - Saint Raphaël

MEMBRE ASSOCIÉ
AUDECIA

CAUE VAR
15-17 Rue Mirabeau
83000 TOULON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions, en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

.../...

Groupe FGC
Villa "La Baume"
54, chemin de la Baume
83200 Toulon

Tél. 04 94 18 54 00
Fax. 04 94 09 39 78

www.fgc.fr infos@fgc.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille et membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence
S.A.S au capital de 1 811 404 euros - RCS Toulon B 739 500 700 00078
N° TVA intracommunautaire FR77739500700

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Toulon, le 16 mai 2019
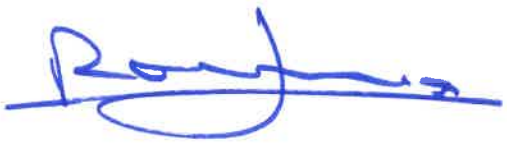
Virginie ROMANO-BENOUDIZ
Commissaire aux Comptes
Associée
Directeur Général SAS GROUPE FGC